

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19 MAI 2016,
À 17 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Louis Gosselin, conseiller
Serge Pouliot, conseiller
Mme Debbie Deslauriers, conseillère

ABSENTS: M. Julien Milot, conseiller
Sylvain Delisle, conseiller
Mme Josée Pelletier, conseillère

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution: Octroi - Contrat travaux d'assainissement des eaux usées et réfection du chemin Royal
4. Résolution: Octroi - Contrat notarié - Achat de deux (2) terrains pour postes de pompages
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 17 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 153 du *Code municipal*.

**RÉSOLUTION
NO : 880-16**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**3. RÉSOLUTION: OCTROI - CONTRAT TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉFECTION DU CHEMIN
ROYAL**

ATTENDU QUE le Municipalité a adopté « le Règlement d'emprunt numéro 563-2016 décrétant une dépense de 14 959 167 \$ et un emprunt de 14 959 167 \$ pour les travaux d'assainissement des eaux usées et de réfection du chemin Royal de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans » `

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été lancé via le système électronique d'appel d'offres du Québec (SÉAO) et que les soumissions ont été reçues et ouvertes en présence du maire, M. Yves Coulombe, de M. Roger Fournier, ingénieur de SNC Lavalin et de la directrice générale de la municipalité Madame Michelle Moisan;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillaient comme suit:

	<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1	LAFONTAINE	11 475 522.53 \$
2	ALLEN	12 205 746.00 \$
3	C.A.F. FORTIER EXCAVATION	12 429 021.69 \$
4	ENTREPRISES G.N.P. INC.	13 645 030.71 \$
5	GIROUX ET LESSARD LTÉE	14 629 299.43 \$
6	CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF	15 715 169.03 \$

TOUTES TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie SNC Lavalin a effectué toutes les vérifications nécessaires et que la soumission du plus bas soumissionnaire a été jugée conforme;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) autorisent l'octroi du contrat de construction à « Les Excavations Lafontaine inc »

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Louis Gosselin **appuyé** par Serge Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit « Les Excavations Lafontaine inc. » pour la somme de 11 475 522,53 \$ (taxes incluses) financé par le Règlement d'emprunt numéro 563-2016;

QUE le devis et ses annexes numéro 2016-002 intitulé « Égouts, Voirie et Traitement » ainsi que la soumission de « Les Excavations Lafontaine inc. » font partie intégrante du présent contrat;

QUE le début des travaux nécessitant de l'excavation ne pourront débuter avant l'émission du permis de recherche archéologique à être délivré par le ministère de la Culture et des Communications;

QUE le maire ou le maire suppléant conjointement avec la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans le contrat ou tout autre document jugé utile ou nécessaire, pour donner plein effet à cette résolution.

**RÉSOLUTION
NO : 882-16**

**4. OCTROI - CONTRAT NOTARIÉ - ACHAT DE DEUX (2) TERRAINS
POUR POSTES DE POMPAGES**

ATTENDU QUE les travaux d'assainissement des eaux usées et de réfection du chemin Royal nécessitent l'achat de terrains ou de servitudes pour l'installation de postes de pompage;

ATTENDU QUE les descriptions techniques ont été effectuées par Picard & Picard par la résolution 877-16 du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Serge Pouliot **appuyé** par Debbie Deslauriers **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents qu'un contrat de gré à gré soit octroyé au M^e Jean-François Gauthier, notaire de Marcoux, Gariépy et associés pour la préparation de deux (2) contrats d'achat de parcelles des lots 74-3 et 84-2 et la publication d'actes notariés en faveur de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la somme de 1 653,34 \$ taxes nettes incluses et financé par le Règlement d'emprunt numéro 563-2016;

QUE le maire ou le maire suppléant conjointement avec la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans le contrat ou tout autre document jugé utile ou nécessaire, pour donner plein effet à cette résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers ont répondu aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 883-16**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Louis Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17 h 23.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE